

SOCIAL *Le gouvernement abandonne sa politique incitative.*

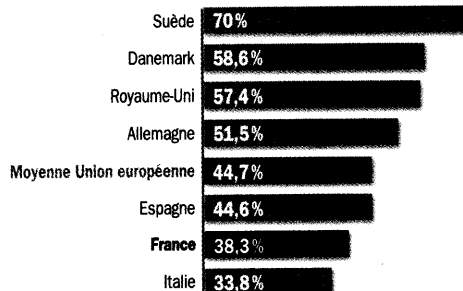
L'emploi des seniors est emporté par la crise

A dieu, bonnes intentions. Dans le cadre de la réforme des retraites, le gouvernement affichait l'an passé sa volonté de développer l'emploi des seniors. Une amende pour pénaliser les entreprises ne mettant pas en place, avant 2010, un accord augmentant l'emploi des seniors devait être mis en place. Une cotisation supplémentaire d'un montant équivalent à 1% de la masse salariale devait être très incitative. Mais le gouvernement, comme l'ont révélé *Les Echos*, n'a pas l'intention de mener à son terme cette réforme.

Avec la crise, les employeurs se séparent en priorité des seniors. Et les organisations syndicales sont les premières à négocier leur départ. Comme à l'époque des préretraites financées par l'Etat. Mais aujourd'hui, ce sont les grandes entreprises qui financent des préretraites maison. A Sanofi-Aventis France, sur 927 suppressions de postes, 417 personnes de plus de 55 ans ont choisi un départ anticipé. « *Changer*

LA FRANCE, TERRE DE PRÉRETRAITE

Taux d'emploi des 55-64 ans



SOURCE : EUROSTAT (2007)

un mode de fonctionnement de plusieurs décennies, c'est compliqué, explique le DRH, Olivier Bruges. Les collaborateurs les plus âgés ne sont pas intéressés par un travail à temps partiel. Moi aussi, je préfère rémunérer des préretraites, avec l'accord des salariés, que me séparer de façon contrainte de collaborateurs plus jeunes. Même si cela coûte plus cher. »

Une autre mesure récente a cherché à limiter les licenciements de se-

L'objectif fixé en 2000 par le Conseil européen de Lisbonne d'obtenir un taux d'emploi des seniors de 50% était loin d'être atteint en 2007, avant le déclenchement de la crise.

niors : la disparition progressive de la dispense de recherche d'emploi, qui permet aux plus de 57 ans de toucher des indemnités chômage sans chercher de travail. Selon les économistes Pierre Cahuc et André Zylberberg, les employeurs ont trouvé une astuce pour se séparer malgré tout des seniors : la « rupture conventionnelle », instaurée en juin 2008. Confortable pour les salariés, ce divorce à l'amiable donne droit à des indemnités de l'employeur, tout en permettant d'être pris en charge par les Assédic.

En France, l'objectif fixé en 2000 par le Conseil européen à Lisbonne d'atteindre un taux d'emploi des seniors de 50% ressemble de plus en plus à un mirage. Selon le secrétariat d'Etat à l'Emploi, ce taux, qui était encore au-dessous de la moyenne européenne en 2007 (*voir graphique*) serait monté à 42% fin 2008. Mais l'élan politique et la bonne volonté des employeurs ne sont plus là, et les premières charrettes de la crise sont pleines de seniors. **Do. P.**